



Office municipal
d'habitation
de Montréal

5800, rue Saint-Denis, suite 104, Montréal (Québec) H2S 3L5

Le 14 mai 2020

**OBJET : Addenda n° 4 de l'OMHM
Remplacement et mise aux normes du réseau d'urgences et du groupe
électrogène Habitations D'auteuil
Appel d'offres n° 303710**

Madame, Monsieur,

Veuillez prendre connaissance de l'information ci-jointe qui constitue l'**addenda n° 4 de l'OMHM** :

➤ Article 8 – Présentation de la soumission des INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES
Ajout du point suivant à l'article 8.11:

8.11 Le soumissionnaire doit tenir compte dans sa soumission de tous les coûts et délais reliés aux mesures sanitaires imposées par la CNESST ou toute autre autorité publique en lien avec la pandémie de la COVID-19 ou, le cas échéant, la reprise de la pandémie durant la période d'exécution des travaux. Cela comprend l'ensemble des coûts reliés à la perte de productivité, la distanciation sociale, le suivi et toutes les mesures sanitaires et de protection individuelle.

➤ Veuillez remplacer la page 16 de 103 par celle-ci-jointe :

La date limite du dépôt des soumissions est reportée au **25 mai 2020 à 11 h**; (1 page)

Veuillez prendre note des explications supplémentaires émises par :

Les Services EXP inc. Devis électrique nommé ADD-E-01; (1 page)

Les Services EXP inc. Devis électrique nommé ADD-E-02; (1 page)

Les Services EXP inc. Devis mécanique nommé ADD-M-02; (1 page)

Les Services EXP inc. Plans Électriques nommés ES-01 EU-01, EU-02 ; (3 pages)

Veuillez considérer cet addenda comme faisant partie intégrante des documents de soumission.

Si de plus amples renseignements vous sont nécessaires, n'hésitez pas à communiquer avec **Karine St-Pierre** en utilisant le formulaire à cet effet que vous trouverez à l'adresse suivante :

www.omhm.qc.ca/fr/form/question-pour-un-appel-d-offre

Espérant le tout conforme,

Emma Boulkemir

Directrice des opérations en approvisionnement
Office municipal d'habitation de Montréal

EB/kstp

p. j. (7)

c. c. Dossier

Appel d'offres public
INSTRUCTIONS AUX SOUMISSIONNAIRES

mars 2020

**Remplacement et mise aux normes du réseau d'urgence
et groupe électrogène au 255, Henri-Bourassa Est**

AO 303710
Dossier 502-5478

7. ADDENDA

- 7.1 L'OMHM peut corriger ou modifier ses documents d'appel d'offres en transmettant un addenda qui sera publié dans le SÉAO.
- 7.2 Lorsque les renseignements demandés ou les questions soulevées concernent un objet significatif ou susceptible d'avoir un impact sur la présentation des soumissions, l'OMHM transmet toute l'information requise aux soumissionnaires au moyen de cet addenda.
- 7.3 Le soumissionnaire doit accuser réception de tous les addenda en l'indiquant sur le « Formulaire de soumission ».

8. PRÉSENTATION DE LA SOUMISSION

- 8.1 La soumission doit être lisible, rédigée en français.
- 8.2 La soumission doit être lisible et rédigée en lettres moulées ou en caractères d'imprimerie.
- 8.3 La soumission doit être présentée sur le « Formulaire de soumission » fourni à l'**Annexe 1** et doit être accompagnée de tous ses annexes ou autres documents exigés dans l'appel d'offres. Ces documents doivent être placés dans une enveloppe cachetée et une « Étiquette de retour » contenant les informations mentionnées à l'**Annexe 4** doit être apposée sur l'enveloppe. L'OMHM se réserve le droit de rejeter toute soumission qui ne rencontre pas toutes ces exigences.
- 8.4 La soumission doit être signée. Dans le cas d'une société, elle doit être signée par l'ensemble des associés ou accompagnée d'une procuration autorisant le signataire à signer la soumission pour la société.
- 8.5 Un soumissionnaire ne peut présenter qu'une seule soumission en établissant son prix conformément aux exigences des documents d'appel d'offres. Des personnes liées sont considérées comme étant un même soumissionnaire. Par conséquent, si un soumissionnaire dépose successivement plus d'une soumission, toutes les soumissions pourront être rejetées.
- 8.6 Pour être valide, la soumission doit être reçue au plus tard le **25 mai 2020** à 11 h au bureau d'affaires de l'OMHM situé au 5800, rue Saint-Denis, bureau 104, Montréal, province de Québec, H2S 3L5. Les soumissions seront ouvertes au même endroit et le même jour à 11 h 15.



Addenda 4

Date : 7 avril 2020	Disciplines : Électricité
Projet : Les Habitations d'Auteuil Remplacement du groupe électrogène	N° projet : MTR-00254101-A0
Propriétaire : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATIONS DE MONTRÉAL	

Veillez accuser réception de cet addenda en l'inscrivant sur la formule de soumission, à défaut de quoi votre soumission peut être rejetée.

Cet addenda est constitué de 1 page.

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

DEVIS

1. Section 26 32 14 – Article 1.1 – l'article .9 est ajouté comme suit :

.9 Réservoir de carburant auxiliaire.

2. Section 26 32 14 – Article 2.5 - les article .2, .3 et .4 sont ajoutés comme suit :

.2 Réservoir de carburant auxiliaire, double paroi, sous base, d'une capacité de 4 heures, construit et certifié selon la norme ULC-S601.

.3 Accessoires du réservoir auxiliaire :

.1 Jauge de niveau scellée.

.2 Contacts de niveau :

.1 Une tige sera munie de 3 contacts : bas niveau, départ de pompe et arrêt de pompe.

.2 Une 2e tige, montée sur un autre orifice, sera munie d'un contact de haut niveau.

.3 Un moyen de tester le contact de haut niveau avec du combustible doit être assuré.

.4 Le bout de chaque tige sera muni d'un boîtier de raccord du filage des contacts.

.3 Sonde de détection de fuite. Cette sonde ne doit pas utiliser la technologie de vacuum.

.4 Un tuyau d'alimentation du groupe sera installé dans le réservoir, pour faire la succion au fond du réservoir.

.5 La sortie d'alimentation du moteur sera munie d'une valve à bille homologuée ULC/ORD-C842.

.6 La tuyauterie entre le moteur et le réservoir sera faite en usine.

.7 Vanne anti-siphon sur la tuyauterie d'alimentation de carburant.

.8 Prévoir un relais indépendant pour couper l'alimentation électrique de la pompe sur très haut niveau (95 %) provenant de la flotte du réservoir journalier tel que spécifié au code CSA-B139-15 article 10.6.3.

.4 Prévoir un circuit 120V sur réseau d'urgence pour alimenter un indicateur sonore/visuel du cabinet de remplissage.

Pièces jointes : Aucune

Rédigé par : Denis Miron, Tech. Sr.

Vérfié par : Abderrazak Djabri, Ing.
OIQ No : 127245



7 avril 2020

Date



2020-04-07

Signature du représentant autorisé d'EXP

Date : 12 mai 2020	Discipline : Électricité
Projet : Les Habitations d'Auteuil Remplacement du groupe électrogène	N° projet : MTR-00254101-A0
Propriétaire : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATIONS DE MONTRÉAL	

Veillez accuser réception de cet addenda en l'inscrivant sur la formule de soumission, à défaut de quoi votre soumission peut être rejetée.

Cet addenda est constitué de 4 pages.

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

PLANS

1. Les plans suivants ont été réémis : ES-01; EU-01 et EU-02

Pièces jointes : Plans ES-01; EU-01 et EU-02

Rédigé par : Abderrazak Djabri, Ing.

Vérifié par : Abderrazak Djabri, Ing.
OIQ No : 127245



12 mai 2020
Date

Signature du représentant autorisé d'EXP



2020-05-12

Date : 12 mai 2020	Discipline : Mécanique
Projet : Les Habitations d'Auteuil Remplacement du groupe électrogène	N° projet : MTR-00254101-A0
Propriétaire : OFFICE MUNICIPAL D'HABITATIONS DE MONTRÉAL	

Veillez accuser réception de cet addenda en l'inscrivant sur la formule de soumission, à défaut de quoi votre soumission peut être rejetée.

Cet addenda est constitué de 1 page.

Cet addenda fait partie intégrante du document de soumission et le modifie de la façon suivante :

Notes générales :

1. L'entrepreneur en plomberie/produits pétroliers, devra prévoir récupérer le carburant du réservoir existant, le filtrer avec un filtre de 30 microns et le transférer dans le nouveau réservoir principal.
2. L'entrepreneur en plomberie/produits pétroliers devra prévoir la fourniture de 1 000 litres de diesel (type selon recommandations du manufacturier) pour le remplissage du réservoir principal et auxiliaire (réservoir sous-base) de la génératrice.

Pièces jointes :

Rédigé par : George Gervin, Tech. Sr.

Vérfié par : Marc Bachkongi, ing.
OIQ No : 111751



Signature du représentant autorisé d'EXP

12 mai 2020

Date